

Fiche d'inscription

Date :

Adhérent

Nom, Prénom : ...

Date de naissance : ...

Adresse : ...

Code postal : ...

Commune : ...

Tél : ...

E-mail : ...

A compléter pour les adhérents mineurs

Nom parent 1 : ...

Tél : ...

E-mail : ...

Nom parent 2 : ...

Tél : ...

E-mail : ...

Activités choisies

Activités	Jour	Heure de début	Prix

Nom des adhérents de la même famille :

...

Adhésion

10

Supplément extérieur de 30€

Total

Total à payer

Règlement

Chèque à l'ordre de MJC Fontanil	Montant
1 chèque	
3 chèques = chacun du total divisé par 3	
Chèques vacances – chèques jeunes	
Espèces à titre exceptionnel	
Total	

Participation à la vie de la MJC

Acceptez-vous d'aider ponctuellement la MJC si besoin ?

Oui

Non

Droit à l'image :

J'autorise

Je n'autorise pas

la MJC à diffuser des photographies prises lors des manifestations et des activités, sur lesquelles je figure ou mes enfants figurent, sur des flyers et site internet de la MJC.

Précautions à prendre concernant mon enfant ou moi-même

(maladie, allergie, régime alimentaire, handicap)

Je soussigné (adhérent ou son représentant légal)

- Je reconnais avoir pris connaissance des **modalités d'inscription au verso**
- Je m'engage à signaler à la MJC tout changement pouvant survenir dans l'année d'adhésion

Pour les adhérents mineurs :

- J'autorise les responsables des activités de la MJC à prendre les mesures d'ordre médical qu'ils jugeraient utiles dans le cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents.
- J'autorise les animateurs à transporter mon enfant dans un véhicule quand les activités nécessitent un déplacement.
- Déclare que mon enfant **ne présente pas de contre-indication** à la pratique comme loisir du ou des sports auxquels il est inscrit.

Fait à

le

Signature de l'adhérent ou de l'un de ses parents pour un mineur :

Informations aux adhérents

- Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la MJC du Fontanil pour la gestion des activités. Conformément à la loi « informatique et liberté » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en vous connectant sur le site web, sous votre compte ou bien en contactant la présidente à mjc.lefontanil@yahoo.fr.

L'adhésion à la MJC

- **L'adhésion exprime votre participation** à la vie de l'association. Elle permet lors de l'assemblée générale annuelle d'être électeur et éligible dès l'âge de 16 ans au conseil d'administration qui est l'instance de pilotage de l'association.
- Elle est **obligatoire dès lors que vous participez** (vous ou vos enfants) à l'une des activités de la MJC.
- Elle est valable chaque saison du 1er juillet au 30 juin.
- Tarif annuel d'adhésion : 10€
- Nous vous demandons de donner un coup de main, petit ou grand. A partir de la question qui vous est posée sur le formulaire, vous êtes alors contacté par mail.

Modalités d'inscription

- Les inscriptions se font à partir du 31 août soit **en ligne**, soit par **courrier, le règlement est à mettre dans la boîte aux lettres** ou donné en mains propres aux bénévoles lors des séances d'inscription.
- Dans l'informatique, **les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée**, qu'elles soient saisies en ligne ou par courrier. **Cet ordre définit la priorité** dans le cas de limitation de places pour certains créneaux.
- Une séance d'essai à une activité est possible à condition de vous inscrire au préalable et de présenter le « **bon pour un essai** », vous devrez obligatoirement donner votre règlement avant la 2ème séance. Attention pour les créneaux très demandés, la **priorité est aux inscrits ayant donné leur règlement**.
- Vous obtiendrez une **attestation de paiement** automatiquement par email.

Les cotisations

- Les habitants du Fontanil et de Mont Saint Martin bénéficient d'un tarif subventionné par leur commune. **Les habitants des autres communes devront s'acquitter d'un supplément de 30€** par personne et par saison.
- Toutes les cotisations sont payables d'avance, à l'année. Il est possible de régler par 3 chèques qui seront encaissés au 15/10, 5/12 et 5/02.
- L'accès aux cours, même le premier, est **réservé aux personnes inscrites**. Mais possibilité d'un remboursement après la première séance et avant le 4 octobre si l'activité ne convient pas.
- En cas d'abandon en cours d'année, aucun remboursement n'est dû, sauf raison exceptionnelle et sur justificatif.
- Pour des raisons pédagogiques, de contraintes de locaux ou d'équilibre financier, les activités sont prévues avec un nombre minimum et maximum de participants. Si le nombre minimum n'est pas atteint, l'activité peut être annulée et la MJC vous rend votre paiement. Si le nombre maximum est atteint, vous pouvez être placé sur liste d'attente ou remboursé.

Les activités hebdomadaires

- Les activités régulières fonctionnent durant les périodes scolaires, notre agenda en ligne vous indique ces périodes. Les absences ponctuelles (hors jours fériés) d'un intervenant sont rattrapées autant qu'il est possible.
- Les accompagnateurs des enfants et toute personne ne participant pas à l'activité sont priés de ne pas rester sur le lieu de l'activité.
- Les objets de valeurs sont déconseillés. En cas de vol ou de casse, la MJC ne pourra être tenue pour responsable.

La sécurité des enfants

- La prise en charge des enfants par les animateurs se fait à l'intérieur du local dans lequel se déroule l'activité et les animateurs sont présents uniquement aux horaires prévus. Par conséquent, ceux-ci ne sont pas en charge de la garde des enfants après l'activité. **Les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants dès la fin de l'activité.**
- La MJC dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant hors des locaux de l'activité.